

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
En exercice : 49  
Présents : 39  
Pouvoir : 4  
Qui ont pris part  
à la délibération : 43  
Votes exprimés :  
POUR : 43  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
24 février 2026  
Date d'affichage :  
24 février 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par son suppléant Jérôme PASCAULT – Jacqueline DE DEMO, absente excusée représentée par sa suppléante Lucette LABOUR – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Florian FRAYER, absent excusé donne pouvoir à Pierre NOIROT – Pierre-Yves ROY absent excusé donne pouvoir à Christian SCHILTZ – Evelyne CALLEJA, absente excusée donne pouvoir à Sandra PICART – Cloria JAOLAZA, absente excusée donne pouvoir à Xavier COURTOIS

Absents excusés : Marcel GEORGES – Guy GUENIFFEY – Annie ROUSSEAU

Absents : Bertrand LEBLANC – Clément POINTEAU – Catherine VERNEAU

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

**MODIFICATIONS DE POSTES SERVICIES ENFANCE / ECOLES**

Dans le cadre du travail sur l'annualisation calendaire du temps de travail des agents intervenant en animation périscolaire et extrascolaire, il a été identifié des besoins récurrents au sein des divers services qui étaient jusqu'à maintenant rémunérés via le paiement d'heures complémentaires et/ou supplémentaires et n'étaient ainsi pas pris en compte dans le calcul du régime indemnitaire des agents concernés, ainsi que la nécessité d'instaurer des réunions d'équipes régulières afin de permettre un meilleur management.

Aussi, il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

**MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION**

Poste concernant l'animation des sites de L'Isle-sur-Serein et de Noyers.

Il est nécessaire d'intégrer du temps en accueil périscolaire à l'Isle-sur-Serein ainsi que du temps pour les réunions d'équipes à Noyers, soit une modification du temps de travail de +28,52%

Il est donc proposé, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, de :

- Supprimer 1 poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (15,25/35<sup>ème</sup>),
- Créer 1 poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (19,60/35<sup>ème</sup>).

**MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Poste concernant l'animation du site de Guillon.

Il est nécessaire d'intégrer du temps en restauration scolaire afin d'intégrer la mise en place du compostage, soit une modification du temps de travail de +2,19%

Il est donc proposé, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, de passer un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe de 34,25/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup>.

**MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION**

Poste concernant l'animation des sites de Guillon et Thizy.

Il est nécessaire d'intégrer du temps en accueil extrascolaire à Guillon ainsi que du temps en périscolaire à Thizy, soit une modification du temps de travail de +53,33%

Il est donc proposé, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, de :

- Supprimer 1 poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (6,75/35<sup>ème</sup>),
- Créer 1 poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (10,35/35<sup>ème</sup>).

**MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Poste concernant la restauration scolaire de Noyers.

Il est nécessaire d'intégrer du temps à la suite de la mise en place du compostage ainsi que du temps pour les réunions d'équipes à Noyers, soit une modification du temps de travail de +32%

Il est donc proposé, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, de :

- Supprimer 1 poste d'adjoint technique, à temps non complet (6,25/35<sup>ème</sup>),
- Créer 1 poste d'adjoint technique, à temps non complet (8,25/35<sup>ème</sup>).

REÇU EN PREFECTURE  
le 11/03/2026  
Application agréée E-legalite.com

**MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Poste concernant l'animation du site de Noyers.

Il est nécessaire d'intégrer du temps pour l'accueil des mercredis ainsi que pour les réunions d'équipes à Noyers, soit une modification du temps de travail de +7,78%

Il est donc proposé, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, de passer un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe de 18/35<sup>ème</sup> à 19,40/35<sup>ème</sup>.

**MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION**

Poste concernant l'animation du site de Joux la Ville ainsi que des accueils extrascolaires.

Il est nécessaire d'intégrer du temps en accueil extrascolaire, soit une modification du temps de travail de +12,84%

Il est donc proposé, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, de :

- Supprimer 1 poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (16,75/35<sup>ème</sup>),
- Créer 1 poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (18,90/35<sup>ème</sup>).

**MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION**

Poste concernant l'animation du site de Thizy.

Il est nécessaire d'intégrer du temps pour l'entretien des locaux périscolaires, soit une modification du temps de travail de +9,05%

Il est donc proposé, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, de passer un poste d'adjoint d'animation de 10,50/35<sup>ème</sup> à 11,45/35<sup>ème</sup>

**MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION**

Poste concernant l'animation des sites de Guillon et de Thizy.

Il est nécessaire d'intégrer du temps en accueil extrascolaire ainsi qu'en accueil des mercredis, soit une modification du temps de travail de +20,48%

Il est donc proposé, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, de :

- Supprimer 1 poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (20,75/35<sup>ème</sup>),
- Créer 1 poste d'adjoint d'animation, à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>).

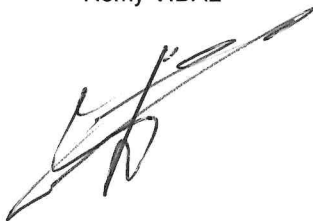
**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité**

**DECIDE d'effectuer les modifications, les suppressions et les créations de postes telles que présentées ci-dessus.**

**DIT que les crédits nécessaires figurent dans les budgets 2026.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 12/03/2026